

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII



FONDÉ EN 1893 PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an...\$1.00 Six mois...\$0.50

POUR LES ETATS-UNIS

Un an...\$1.50 Six mois...\$0.75

POUR L'EUROPE

Un an...\$1.50 Six mois...\$1.00

Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL Tignish, Ile du Prince Edouard

L'IMPARTIAL Tignish, Mardi, 14 Decembre 1909

Supplication

A Son Excellence Monseigneur D. Sbarretti, Délégué Apostolique, Ottawa

Excellence, Le fidèle catholique a le droit absolu de s'adresser directement au Pontife Suprême, ou s'il le veut, au Canada, au Représentant du Saint Siège, à Votre Excellence.

La voix de tout enfant d'Acadie est étouffée dès qu'elle s'élève: ce n'est pas cependant une raison de se taire.

Les catholiques, encore que ce soient des Français, n'ont-ils pas droit à la protection de Votre Excellence?

La Y. M. C. C. est une Société dite catholique mixte. Votre Excellence daignait dire au propriétaire de "L'Evangeline" que nul ne peut empêcher les catholiques de n'importe quelle langue d'entrer dans une Société approuvée par l'Eglise.

Je n'ai pu avoir de nulle part la plus minime preuve d'approbation par l'Eglise, ni de cette Société Y. M. C. C., ni de la C. M. B. A., mais seulement de la Société de Saint Jean-Baptiste, reconnue par le Saint Père, et de la Société Nationale de l'Assomption, c'est-à-dire le Peuple Acadien, reconnue par les Evêques de la Province ecclésiastique de Halifax: et ce sont deux Sociétés FRANÇAISES.

On est donc tenu de regarder les deux Sociétés mixtes Y. M. C. C. et C. M. B. A. comme des Sociétés non défendues, c'est-à-dire tolérées.

A Moncton, sous le regard paternel de l'autorité religieuse paroissiale, d'autre langue que la presque totalité des paroissiens, la Y. M. C. C. a établi une Ecole de Danse où chaque semaine, le mardi pour les jeunes filles et le jeudi pour les jeunes gens, après 8 heures du soir, un professeur (!) enseigne la danse, afin que jeunes filles et jeunes gens, le moment venu, sachent valser et polker avec grâce, à la plus grande gloire de Dieu.

Lors de la première partie de whist de la saison d'hiver donnée par la Y. M. C. C., il y a cinq ou six semaines, il y eut grand bal. Il y en aura d'autres.

M. le curé de la paroisse St. Bernard disait, le soir du mardi-gras, 23 février 1909, à une nombreuse assemblée réunie dans l'église souterraine, que "tous les jeunes gens catholiques de Moncton devraient appartenir à cette Société".

Plaise donc à Votre Excellence de faire connaître au peuple d'Acadie s'il peut, sans danger, laisser ses jeunes gens entrer dans cette Société.

Daignez, Monseigneur, recevoir l'humble hommage du plus profond respect avec lequel j'ose me dire, De Votre Excellence, Le très humble et soumis serviteur.

ROD. LE FORT Le 11 décembre 1909.

A Monsieur F. J. Buote, Président Général de l'Acadie, Tignish.

Monsieur le Président Général, La situation actuelle de la presse d'Acadie m'oblige à recourir à Vous, et à Vous prier d'ordonner à L'IMPARTIAL l'insertion de la Lettre ci-jointe.

Vous avez assumé, avec la très haute charge de Chef de l'Acadie, tous les droits comme tous les devoirs de cette charge. C'est pourquoi Vous veillez avec un soin jaloux au bien-être moral autant qu'au bien-être physique du peuple acadien. Et Vous Vous êtes mis, pour mieux accomplir votre mission, sous l'invincible égide de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Vous et Votre peuple.

La terre et le ciel semblent conjurés pour anéantir le peuple acadien: sa vie, c'est une mort continue. En 1755 les corps—aujourd'hui les âmes.—On foule aux pieds nos droits; on se rit des larmes que repandent les milliers de mères de famille d'Acadie sur le sort de leurs enfants non pas abandonnés, mais sacrifiés par tous ceux qui les devraient sauver....

Aucune histoire d'aucun peuple, depuis Adam, n'offre l'exemple d'une sauvagerie semblable. Au Pontife Suprême des pauvres et des opprimés, on représente nos tortures morales comme un bienfait en notre faveur; par contre nos supplications deviennent des cris de révolte, tout ce qui est de la Patrie est une atteinte, ou plutôt un attentat contre des étrangers accueillis ici par l'application de la loi de Divine Charité du Christ Jésus, par nos pères martyrs et confesseurs de ce Christ Jésus.

cadie s'il peut, sans danger, laisser ses jeunes gens entrer dans cette Société.

Daignez, Monseigneur, recevoir l'humble hommage du plus profond respect avec lequel j'ose me dire, De Votre Excellence, Le très humble et soumis serviteur.

ROD. LE FORT Le 11 décembre 1909.

A Monsieur F. J. Buote, Président Général de l'Acadie, Tignish.

Monsieur le Président Général, La situation actuelle de la presse d'Acadie m'oblige à recourir à Vous, et à Vous prier d'ordonner à L'IMPARTIAL l'insertion de la Lettre ci-jointe.

Vous avez assumé, avec la très haute charge de Chef de l'Acadie, tous les droits comme tous les devoirs de cette charge. C'est pourquoi Vous veillez avec un soin jaloux au bien-être moral autant qu'au bien-être physique du peuple acadien. Et Vous Vous êtes mis, pour mieux accomplir votre mission, sous l'invincible égide de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Vous et Votre peuple.

La terre et le ciel semblent conjurés pour anéantir le peuple acadien: sa vie, c'est une mort continue. En 1755 les corps—aujourd'hui les âmes.—On foule aux pieds nos droits; on se rit des larmes que repandent les milliers de mères de famille d'Acadie sur le sort de leurs enfants non pas abandonnés, mais sacrifiés par tous ceux qui les devraient sauver....

Aucune histoire d'aucun peuple, depuis Adam, n'offre l'exemple d'une sauvagerie semblable.

Au Pontife Suprême des pauvres et des opprimés, on représente nos tortures morales comme un bienfait en notre faveur; par contre nos supplications deviennent des cris de révolte, tout ce qui est de la Patrie est une atteinte, ou plutôt un attentat contre des étrangers accueillis ici par l'application de la loi de Divine Charité du Christ Jésus, par nos pères martyrs et confesseurs de ce Christ Jésus.

Les nations ne sont point immortelles. Elles reçoivent ici bas leur récompense ou leur châtiement.

Tant de fidélité à l'Eglise du Christ de la part du peuple d'Acadie ne sera-t-elle pas, enfin, récompensée?... Dieu n'est-il plus?... Pardon de ce blasphème que l'on entend malheureusement s'élever du sein du peuple qui se voit lâchement livré de tout côté....

Recevez, Monsieur le Président Général, l'hommage du profond respect avec lequel je me proteste, Votre humble et dévoué compatriote

ROD. LE FORT Le 11 décembre 1909.

A Monsieur F. J. Buote, Président Général de l'Acadie, Tignish.

Monsieur le Président Général, La situation actuelle de la presse d'Acadie m'oblige à recourir à Vous, et à Vous prier d'ordonner à L'IMPARTIAL l'insertion de la Lettre ci-jointe.

Vous avez assumé, avec la très haute charge de Chef de l'Acadie, tous les droits comme tous les devoirs de cette charge. C'est pourquoi Vous veillez avec un soin jaloux au bien-être moral autant qu'au bien-être physique du peuple acadien. Et Vous Vous êtes mis, pour mieux accomplir votre mission, sous l'invincible égide de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Vous et Votre peuple.

La terre et le ciel semblent conjurés pour anéantir le peuple acadien: sa vie, c'est une mort continue. En 1755 les corps—aujourd'hui les âmes.—On foule aux pieds nos droits; on se rit des larmes que repandent les milliers de mères de famille d'Acadie sur le sort de leurs enfants non pas abandonnés, mais sacrifiés par tous ceux qui les devraient sauver....

Aucune histoire d'aucun peuple, depuis Adam, n'offre l'exemple d'une sauvagerie semblable.

Au Pontife Suprême des pauvres et des opprimés, on représente nos tortures morales comme un bienfait en notre faveur; par contre nos supplications deviennent des cris de révolte, tout ce qui est de la Patrie est une atteinte, ou plutôt un attentat contre des étrangers accueillis ici par l'application de la loi de Divine Charité du Christ Jésus, par nos pères martyrs et confesseurs de ce Christ Jésus.

Les nations ne sont point immortelles. Elles reçoivent ici bas leur récompense ou leur châtiement.

Tant de fidélité à l'Eglise du Christ de la part du peuple d'Acadie ne sera-t-elle pas, enfin, récompensée?... Dieu n'est-il plus?... Pardon de ce blasphème que l'on entend malheureusement s'élever du sein du peuple qui se voit lâchement livré de tout côté....

Recevez, Monsieur le Président Général, l'hommage du profond respect avec lequel je me proteste, Votre humble et dévoué compatriote

ROD. LE FORT Le 11 décembre 1909.

A Monsieur F. J. Buote, Président Général de l'Acadie, Tignish.

Monsieur le Président Général, La situation actuelle de la presse d'Acadie m'oblige à recourir à Vous, et à Vous prier d'ordonner à L'IMPARTIAL l'insertion de la Lettre ci-jointe.

Vous avez assumé, avec la très haute charge de Chef de l'Acadie, tous les droits comme tous les devoirs de cette charge. C'est pourquoi Vous veillez avec un soin jaloux au bien-être moral autant qu'au bien-être physique du peuple acadien. Et Vous Vous êtes mis, pour mieux accomplir votre mission, sous l'invincible égide de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, Vous et Votre peuple.

La terre et le ciel semblent conjurés pour anéantir le peuple acadien: sa vie, c'est une mort continue. En 1755 les corps—aujourd'hui les âmes.—On foule aux pieds nos droits; on se rit des larmes que repandent les milliers de mères de famille d'Acadie sur le sort de leurs enfants non pas abandonnés, mais sacrifiés par tous ceux qui les devraient sauver....

Aucune histoire d'aucun peuple, depuis Adam, n'offre l'exemple d'une sauvagerie semblable.

Au Pontife Suprême des pauvres et des opprimés, on représente nos tortures morales comme un bienfait en notre faveur; par contre nos supplications deviennent des cris de révolte, tout ce qui est de la Patrie est une atteinte, ou plutôt un attentat contre des étrangers accueillis ici par l'application de la loi de Divine Charité du Christ Jésus, par nos pères martyrs et confesseurs de ce Christ Jésus.

N. D. L. R.—N'est-ce pas ainsi que tout se passe en Acadie?...

Nous sommes Pratiques (De l'Action Sociale)

Le "News" de Toronto, dans la vigoureuse campagne qu'il poursuit pour amener le Canada à contribuer directement à la marine anglaise, fait appel aux Canadiens-français. "Les provinces de l'intérieur seraient comparativement en sécurité, tandis que les Canadiens-français seraient les premiers exposés aux attaques de l'envahisseur," dit-il.

Et si l'attaque venait de nos voisins du sud, que deviendraient les provinces intérieures avec la ligne imaginaire qui leur sert de frontière?

Le "News" peut être tranquille nous ne croyons pas, dans la vallée du St-Laurent, courir plus de risques que dans les plaines de l'ouest. Les Canadiens-français "chevaleresques", mais aussi "pratiques", ainsi que le veut bien reconnaître le "News", savent qu'une attaque par le St-Laurent, de la part d'une puissance européenne, présente des difficultés bien au-dessus des moyens de la plupart des ambitieux d'outre-mer. Ils savent qu'une flotte sans base navale de ce côté-ci de l'Atlantique pourrait difficilement tenir longtemps la mer, et forcer l'entrée de notre golfe si nous savons la garder.

Il leur paraît donc plus sage, en gens "pratiques", de songer à eux d'abord, de commencer par fermer les barrières et s'assurer une défense contre les agresseurs possibles avant de courir les aventures lointaines. Le golfe St-Laurent est une mer intérieure facile à rendre inviolable avec quelques forteresses qui en défendraient l'entrée.

Nous avons aussi là des houillères importantes, les seules où se pourrait approvisionner notre flotte, et peut être celle de la Grande-Bretagne; il serait "pratique" de les protéger quelque peu afin qu'elles ne servent pas à remplir les soutes de navires ennemis pendant que nos grands Dreadnoughts croiseraient quelque part dans la mer du Nord.

Voilà comme nous entendons dépenser notre argent le jour où les armements deviendraient nécessaires. Et cela nous paraît tout naturel car nous sommes Canadiens d'abord. La Grande-Bretagne montre comme elle sait songer à elle en maintenant l'embargo sur notre bétail, nous sommes bon élèves et savons profiter de la leçon, même sur le terrain du militarisme.—D.

L'alcool et le froid

Le Courrier de Montmagny

De tous les préjugés les plus erronés parmi nous, nous n'en connaissons guère de plus funeste que celui de croire que l'alcool a quelque vertu pour garantir des impressions du froid. Ah! que de Canadiens périssent tous les hivers, tristes victimes de ce préjugé! L'alcool n'est pas plus capable de nous réchauffer en hiver que de nous rafraîchir en été. Il n'y a pas de temps dans l'année où l'alcool soit plus dommageable que pendant l'hiver, et il n'y a pas de saison, par conséquent, où vous devriez être plus strict à n'en pas prendre. L'alcool pour vous garantir du froid! Est-ce que vous ne savez donc pas que ce sont là deux de vos plus grands ennemis, et que lors qu'ils peuvent se rencontrer chez vous, ils se donnent toujours la main pour vous ôter la vie. Le froid ne peut presque rien contre l'homme qui ne boit que de l'eau. Car s'il veut attaquer un de ses membres, il est aussitôt combattu et bientôt repoussé. L'homme qui ne boit que de l'eau a le tact fin et délicat, sa raison est toujours saine et juste, sa volonté puissante, sa vie lui est chère, il en connaît la valeur et il la défend jusqu'à la dernière extrémité. On ne voit jamais, ou bien rarement, des hommes s'emporter à laisser geler les doigts, les pieds et le visage. Ils se débattent, ils se défendent avec courage et constance contre leur terrible ennemi. Ils le frappent à grands coups, jusqu'à ce qu'il ait lâché prise; ils marchent à pas redoublés, ils courent même pour mieux échapper à ses atteintes. Il en arrive tout le contraire avec l'homme qui prend même modé-

rement de l'alcool avant d'aller au froid! Pour garantir du froid il faut de l'énergie, de la volonté, des forces et de l'attention. Ce sont là les armes indispensables pour lui résister. Or, l'alcool détruit toutes ces armes si nécessaires: car il diminue considérablement, s'il n'ôte pas tout à fait l'énergie, la volonté et les forces de l'homme, suivant la quantité plus ou moins grande qu'il en a pris. L'ABBE C...



GRECE ET TURQUIE

Constantinople, 11.—Les journaux de cette ville discutent la possibilité d'une alliance turco-grecque.

Ahmed Riza bey, chef du parti Jeune-Turc et président de la chambre des députés, a exprimé au ministre de Grèce le désir qu'un traité d'alliance soit négocié quand la mission turque ira à Athènes pour s'entendre avec le gouvernement grec au sujet de la Crète.

Le chef du parti jeune-turc a en outre insisté sur le fait que la Turquie avait comme preuve de ses intentions amicales, renoncé à dépenser une somme de \$20,000,000 pour sa marine et que les flottes grecques et turques réunies suffiraient, avec les troupes de terre, à sauvegarder les droits des deux nations en Médéoine.

LA SANTE DU ROI LEOPOLD

Bruxelles, 11.—La santé du roi Léopold que certains journaux prétendent être gravement compromise, continue à s'améliorer. Les bruits relatifs à une grave maladie sont officiellement démentis.



UN SCANDALE EN AUTRICHE

Vienne, 11.—Un procès d'une grande importance politique, intenté par plusieurs membres de la diète croate et du parlement hongrois, à l'histoire autrichien Friedjung, commencera ici demain. On croit que ces poursuites ont été provoquées par le comte d'Aehrenthal, le ministre des affaires étrangères, pour prouver à l'Europe que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine lui a été imposée par l'attitude de la Serbie.

Au mois de mars dernier, le Dr Friedjung, a publié dans la "Nouvelle Presse Libre", une série d'articles dans lesquels il accusait ouvertement le gouvernement serbe d'avoir tenté par l'intermédiaire de ses agents, de provoquer un soulèvement en Bosnie, en Croatie et dans le sud de la Hongrie. Il accusait aussi les députés qui lui intentent aujourd'hui ce procès, de s'être laissés corrompre pour aider à ce soulèvement.

L'historien autrichien prétend avoir en main des documents qui prouvent le bien fondé de ses accusations.

Lorsque vous allez en campagne emportez avec vous une boîte de Davis' Menthol Salve. Il est sans égal pour guérir et soulager les maux d'oreilles, foulures, brûlures, coupures et contusions. Faites en l'essai. 25 sous la boîte.

La Revue Franco-Américaine

NOTRE NOUVELLE ADRESSE

Nous informons nos lecteurs, nos correspondants et tous les intéressés que les bureaux de la Revue Franco-Américaine sont transférés, depuis le 20 novembre, 1909, au No 425, rue St. Jean, Québec—téléphone 3321.

J. A. LEFEBVRE Administrateur

La Crise Anglaise

(DE L'ACTION SOCIALE)

Le rejet de la loi de finances par la Chambre des Lords, en Angleterre, crée une situation sans précédent. On se demande encore s'il va en résulter une révolution constitutionnelle; mais il semble entendu que, quoi qu'il arrive, la crise n'aura pas cette acuité qui caractérise les conflits politiques dans la plupart des autres pays.

La Chambre des Lords, de par sa constitution basée sur l'hérédité, est fatalement, inévitablement, désespérément conservatrice et ne paraît guère susceptible de devenir autre chose. Elle a rempli son rôle nécessaire de pouvoir modérateur dans la crise actuelle sans s'inquiéter des conséquences de son action; et si on considère bien l'alternative où elle s'est trouvée placée, il faut admettre qu'elle ne pouvait guère agir autrement qu'elle n'a fait.

En adoptant le budget de M. Lloyd George, la Chambre haute abdiquait une prérogative qu'elle n'avait pas exercée depuis des siècles mais qui lui était formellement reconnue. Sa décision est regrettable, cependant, parce qu'elle va donner lieu à une confusion d'idées qui lui sera peut-être fatale.

Les questions posées aux lecteurs anglais ne sont plus, dès aujourd'hui, celle du principe socialiste affirmé dans le budget, ni celle de la réforme du tarif; c'est celle de la lutte entre la richesse et la pauvreté, entre les Pairs et le Peuple.

A tous les autres points de vue l'attitude prise par lord Lansdowne et la majorité des lords est inattaquable.

N'est-ce pas lord Spencer qui disait en 1894: "Nous savons tous que nous, membres de cette chambre, nous ne pouvons amender une loi de finances; mais nous avons parfaitement le droit de la discuter et le droit absolu de la rejeter si nous le voulons." Quelques années plus tard, lord Ripon parlait dans le même sens. "Après tout, disait-il, Vos Seigneuries ne peuvent pas modifier le bill, et comme vous n'avez pas l'intention de le rejeter—ce que vous pourriez faire constitutionnellement—il importe peu à quelle phase du bill la discussion se fera."

Mais quoi qu'il en soit du droit théorique des Lords, il n'en demeure pas moins que jamais encore la Chambre haute n'avait bloqué les crédits votés au Roi par les Communes. Si les Pairs ont renoncé cette fois à leur attitude de longue tolérance, ce doit être en face d'une provocation nouvelle et tout à fait exceptionnelle. Sur ce point, la position du chef unioniste était très forte.

En 1907 la Chambre des Lords était appelée à se prononcer sur un projet de loi agraire concernant l'Ecosse. Usant de son droit indiscuté, elle refusa son assentiment. Voici maintenant que les dispositions contenues dans ce projet de loi sont incorporées dans le budget, et on demande aux Lords de renoncer à toute discrétion en la matière.

L'an dernier, le gouvernement soumettait au jugement des Lords un autre projet de loi concernant le commerce des liqueurs. Personne n'a fait un reproche constitutionnel à la Chambre haute d'avoir repoussé cette mesure. Mais aujourd'hui qu'un ministre sans scrupule a inclus le même bill dans le budget, on fait à la Chambre des Lords un crime d'y avoir opposé le veto dont elle avait fait un usage reconnu constitutionnel l'an dernier.

En admettant de pareils stratagèmes, la Chambre haute rendrait son rôle ridicule et illusoire. Mais deux pièges étaient tendus sur son chemin. En évitant l'un elle tombe dans l'autre, croyant de deux maux choisir le moindre. L'événement dira si elle s'est trompée.

Les élections auront lieu probablement en janvier. A l'heure actuelle, l'opposition conservatrice compte 168 députés contre 502 qui appuient le gouvernement. Les gains qu'elle peut faire devront être pris dans les circonscriptions anglaises, pour la plupart. Il y aura peu de changements dans la représentation de l'Ecosse, de l'Irlande et du pays de Galles où les conservateurs ne peuvent s'attendre à remporter plus d'une douzaine de sièges supplémentaires.

Les Irlandais lutteront de toutes leurs forces contre la grande ennemi qu'a toujours été pour eux la Chambre des Lords. D'un autre côté, les catholiques anglais ne paraissent pas disposés à oublier que la victoire du gouvernement actuel remettra en question l'existence de leurs écoles.

Le résultat final paraît aujourd'hui fort douteux. Laissons nous vieillir d'un mois ou deux—cela va tout seul—et nous serons probablement fixés.

ULDERIC TREMBLAY

DESORDRES A PARIS

Paris, 10.—Depuis plus d'une semaine, il y a presque chaque jour des désordres à l'Ecole de droit.

Les étudiants font ce qu'ils appellent du chahut, et leurs manifestations sont dirigées contre le doyen de faculté, M. Lyon-Caen, professeur de droit commercial.

Les étudiants demandent la démission de M. Lyon-Caen; ils menacent de continuer leurs manifestations jusqu'à ce qu'on ait satisfait à leurs exigences.

Paris, 10.—C'était hier l'anniversaire de la mort de M. Syveton, le député nationaliste dont le suicide donna lieu à un scandale encore mal éclairci.

Les néo monarchistes du groupe de l'"Action Française", conduits par MM. Léon Daudet et Vaugeois, sont allés au cimetière de Montparnasse faire une démonstration antirépublicaine sur la tombe de Syveton.

Il en est résulté des désordres, à la suite desquels MM. Léon Daudet et Vaugeois et plusieurs autres manifestants ont été arrêtés.

UN MILLION DE GREVISTES

Chicago, 7.—Le journal "The Tribune" publie ce qui suit: "Les Etats-Unis sont menacés de la plus grande grève de chemin de fer qui se soit jamais déclarée dans ce pays."

Presque toutes les lignes, dans l'est et l'ouest, seront complètement désorganisées par une grève gé-

rale de tous les employés. Les officiers des organisations ouvrières qui se composent d'ingénieurs, de chauffeurs, de serre-freins et d'aiguilleurs, ont décidé d'exiger une augmentation de salaire de 10 pour cent, et ils n'accepteront pas de compromis ni d'arbitrage. A moins de quelque circonstance favorable, entièrement inattendue, on s'attend à ce que près d'un million d'hommes quittent l'ouvrage et engagent la lutte avec les grandes compagnies de transport.

L'effet salutaire du fer dans le corps affaibli par la maladie le surcroît de travail ou l'anémie est bien connu. Le Ferronin est une préparation qui fournit cet élément précieux de la manière la plus efficace, en combinant avec les qualités nutritives du boeuf, l'action légèrement stimulante du vin de Xères. Le Ferronin coûte \$1 la bouteille chez les pharmaciens.



J. H. Myrick & Co

IMPORTERS AND DEALERS.

DRY GOODS

HARDWARE

BOOTS & SHOES

FINE

GROCERIES

And Fishing

Supplies

AT TIGNISH

and

ALBERTON

We have just

opened a full and

complete stock of

NEW GOODS

We are prepared

to supply the wants

to the farmer fish-

erman and mecha-

nic

We invite in

tending purchasers

to give us a call

and they will find

we can meet all

competitors, and

save them the

trouble and expen-

se of going to

Summerside or

Charlottetown.

OUR GOODS

ONE PRICE

ALL THE YEAR

ROUND

THE YEAR

ROUND

THE YEAR

ROUND

THE YEAR

ROUND

THE YEAR

ROUND

THE YEAR

ROUND